

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 02 Février 2022

### DELIBERATION

#### **2022/ 12 - PROJET DE MODERNISATION DE L'AEROPORT DE LILLE-LESQUIN - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL DE LOMME.**

L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modernisation de l'aéroport de Lille – Lesquin, portée par la société aéroport de Lille SAS.

Cette enquête publique se déroule du 10 janvier au 14 février 2022 inclus.

Parallèlement, conformément aux articles L. 181-10, II, et R. 181-38 du code de l'environnement, les Conseils Municipaux des communes concernées par le projet sont appelés à donner leur avis sur ce projet, à partir du 10 janvier et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022. Les communes concernées sont les communes d'implantation du projet (au nombre de 5), les communes de l'aire d'influence (au nombre de 57, dont la Ville de Lille et la commune associée de Lomme) et les « autres communes » (au nombre de 5).

Dans ce cadre, le Conseil Communal de Lomme, réuni le vendredi 02 février 2022, souhaite donner son avis par le biais de la présente délibération.

L'avis du Conseil Communal se construit dans un contexte général composé des éléments suivants :

- la perspective de la réduction des déplacements aériens de manière générale, par la substitution de modes de déplacement alternatifs, particulièrement le ferroviaire, moins cher, moins polluant et plus facilement accessible ;
- la possibilité d'accéder facilement à des aéroports internationaux proches, notamment l'aéroport Charles De Gaulle accessible en train directement depuis les gares lilloises, dans le cadre de son intermodalité.

D'un point de vue plus local, la modernisation et l'extension de l'aéroport de Lille – Lesquin telle que proposée n'a pas tenu compte de la concertation lancée en 2020, qui a mis en lumière les inquiétudes légitimes des très nombreux riverains concernés, et la cohérence avec le plan climat air énergie territorial métropolitain (PCAET).

Le projet ne tient donc pas compte des positions prises par de très nombreux élus de la métropole lilloise, dont ceux de la Ville.

Il ne tient pas compte non plus du récent avis de l'autorité environnementale qui a pointé le caractère excessivement optimiste des hypothèses contenues dans le dossier d'extension de l'aéroport quant à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, ce projet est en contradiction avec l'absolue nécessité de limiter au maximum l'artificialisation des sols, contradictoire avec la nécessité de maintenir voire d'augmenter les surfaces perméables, et de favoriser les activités agricoles et de loisirs vertes de proximité.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé au Conseil Communal d'émettre un avis défavorable au projet de modernisation de l'aéroport de Lille – Lesquin porté par la société aéroport de Lille SAS.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE** un avis défavorable au projet de modernisation de l'aéroport de Lille – Lesquin porté par la société aéroport de Lille SAS.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme LAPERE - M. FRANCIN - Mme GODEFROOD-BERRA

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme